



## Litige avec garage suite à une réparation puis panne

Par **Jeanrenet**, le **25/02/2016** à **10:43**

Bonjour,

Pour l'histoire, j'ai une 307 HDI 1,6L qui a bientôt 10 ans et j'ai donc décidé de faire changer la courroie de distribution, accessoire et pompe comme indiqué par le constructeur (10 ans ou 160 000 km). Après avoir récupéré ma voiture, je suis parti en voyage avec ma famille le lendemain matin. Au bout de 80km, grosse panne, j'ai dû me rabattre sur une voie d'urgence. J'ai ensuite ouvert un litige avec le garage qui m'a fait les réparations et ce garage a mandaté son expert: résultat c'est la poulie d'alternateur qui s'est désaxée causant la rupture de la courroie d'accessoire.

D'une part je ne peux pas m'empêcher de me dire qu'ils ont mal fait leurs réparations mais d'autre part, il me semble qu'ils ont un devoir de conseils et auraient dû m'avertir du mauvais état de la poulie. Ils seraient donc totalement responsables.

Qu'en pensez-vous ? dois-je recourir à une contre expertise ? sont-ils vraiment en faute, ou est-ce fortuite ?

Merci d'avance